

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À LA QUESTION ÉCRITE DE M RÉMY MEURY, DÉPUTÉ (CS-POP) INTITULÉE : « LA VILLA BLANCHE EST REMPLIE, VOIRE SURCHARGÉE. EXISTE-T-IL D'AUTRES SOLUTIONS D'ACCUEIL ? » (N°3087)**

La capacité d'accueil initiale de « La Villa Blanche », hôpital de jour spécialisé dans la prise en charge des troubles pédopsychiatriques aigus, créé en 1993, a évolué selon la chronologie suivante, toujours en ville de Porrentruy :

- janvier 1993 : l'Hôpital de jour ouvre dans les locaux de La Villa Blanche, avec une capacité d'accueil de 8 à 10 places, réparties en 2 groupes, mais une seule classe avec un enseignant en soutien ;
- août 1995 : la capacité d'accueil passe à 12 places réparties en 2 groupes, avec 2 classes ;
- août 1997 : 15 places réparties en 2 groupes à La Villa Blanche + ½ groupe à la rue des Baïches ;
- août 1998 : 18 places réparties en 3 groupes, avec 3 classes ;
- 2005 : 21 places réparties en 3 groupes + ½ groupe.
- 2006 : 24 places à temps complet réparties en 4 groupes, avec 4 classes, dont 2 à La Villa Blanche et deux en ville de Porrentruy, ce qui est toujours la configuration actuelle (en fonction par conséquent depuis un peu plus de dix ans).

Jusqu'en 2015, la quasi-totalité des enfants étaient pris en charge à temps plein et la liste d'attente atteignait 6 à 8 enfants lors de la période des admissions (en juin), et croissait inévitablement au fil de l'année scolaire pour atteindre 10 à 12 élèves par moment.

Depuis 2015, le fonctionnement a été modifié sur deux aspects :

Premièrement, l'accueil des enfants à temps partiel a été développé dans le but de favoriser ou maintenir l'intégration scolaire comme le prévoit la loi sur l'école obligatoire ; l'intégration partielle devant être bénéfique à l'enfant compte tenu de ses besoins, et non du nombre de places disponibles. De facto, le nombre d'enfants accueillis dépasse donc le nombre de places. Ainsi, ce sont actuellement 29 enfants qui sont hospitalisés à La Villa Blanche (sans les prises en charge du mercredi après-midi, voir ci-après). Courant 2015 et 2016, plus de 30 enfants ont été hospitalisés pendant certaines périodes de l'année.

Deuxièmement, l'accueil du mercredi après-midi a été supprimé. Cela a permis de donner du temps aux thérapeutes et soignants pour organiser et faire fonctionner différents groupes d'enfants sur cette plage horaire. Tous les enfants participant à ce dispositif ne relèvent certes pas d'une indication d'hospitalisation, mais pour une partie d'entre eux cela permet d'affiner les besoins thérapeutiques tout en fournissant une aide précieuse aux enfants et au réseau. Parfois, ce travail est suffisant, sans une entrée formelle à l'hôpital de jour ; parfois une entrée formelle est nécessaire. Elle peut par contre être anticipée et accompagnée ; enfin, parfois, l'accueil au sein d'une unité de la Fondation Père-ne s'avère plus pertinente. Cette adaptation permet l'accueil de 8 à 10 enfants supplémentaires au sein de l'institution par année scolaire.

Considérant ce qui précède, le Gouvernement répond ainsi aux questions suivantes :

## **Le Gouvernement peut-il confirmer la sur-occupation constatée dans cet établissement depuis plusieurs années ?**

Le Gouvernement confirme que La Villa Blanche a toujours dû s'adapter à la demande en constante croissance depuis sa création en 1993 et est ainsi toujours pleinement occupée.

## **Quelles autres solutions sont proposées aux parents dans le but de satisfaire les besoins identifiés<sup>1</sup> de leur enfant ?**

Il paraît important de rappeler que tous les enfants ayant des troubles/difficultés perturbant leur insertion scolaire (et parfois aussi le fonctionnement de la classe dans son ensemble) ne présentent pas forcément une pathologie psychiatrique stricto sensu, nécessitant une prise en charge en hôpital de jour.

Une évaluation rigoureuse est toujours nécessaire avant toute admission. Ce temps est incompressible et peut s'échelonner sur plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Par ailleurs, rien ne se fait sans l'adhésion des parents : parfois ils peuvent être très réactifs et solliciter rapidement l'appui de la psychiatrie, pour ceux qui ne sont pas déjà connus du Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents (CMPEA) ; ailleurs il peut exister des réticences, voire des oppositions et le « processus » d'admission dans un hôpital, fût-il de jour, s'en trouve ralenti, voire d'emblée exclu. L'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) peut alors être mise à contribution.

Il n'est en effet pas rare qu'il y ait une intrication de perturbations relevant de plusieurs domaines, que ce soit, dans les apprentissages (pédagogie), dans le rapport à l'autorité (éducatif) ou encore dans diverses fonctions instrumentales (neuropsychologie/psychopathologie), c'est-à-dire sans que l'on soit en face d'une psychopathologie nécessitant forcément une prise en charge hospitalière. Ceci nécessite davantage une articulation entre différentes formes de prise en charge réalisables en ambulatoire et impliquant parfois d'autres services que le CMPEA. Certains de ces enfants pourraient aussi bénéficier de mesures pédago-éducatives ciblées, évitant ainsi une hospitalisation.

Parfois des jeunes enfants (entre 1 et 3 HarmoS) peuvent présenter des troubles pouvant être spectaculaires, avec notamment des « crises » accompagnées d'un faible investissement scolaire. A l'évaluation psychiatrique, il s'avère que l'enfant en question se situe sur un versant déficitaire avec bien souvent des troubles instrumentaux ; une orientation vers la Fondation Père ne lui permet alors de retrouver de l'apaisement et lui offre des outils pédagogiques adéquats.

Il faut également rappeler que des enfants souffrant d'une psychopathologie sévère peuvent aussi rester intégrés dans une scolarité « ordinaire » avec un suivi ambulatoire au CMPEA et/ou en privé avec des résultats scolaires et cliniques tout-à-fait positifs. A l'inverse, des enfants ayant une symptomatologie « en creux » (avec une grande variabilité), en retrait, sollicitant moins les inquiétudes du réseau, au sens large, tout en souffrant d'une pathologie qui peut être « sérieuse », nécessiteraient une prise en charge en hôpital de jour. Il y a en effet régulièrement un décalage dans le diagnostic de ces situations qui posent un réel problème de diagnostic précoce et de dépistage.

Parmi la liste des enfants « pressentis » pour La Villa Blanche et « en liste d'attente », plusieurs seront, comme illustré ci-dessus, finalement pris en charge selon des modalités différentes, sans que cela péjore leur situation.

---

<sup>1</sup> « Chez un enfant donné il n'y a pas d'équivalence entre l'importance des troubles du comportement observés en classe et la nature des troubles psychiques qui l'affectent d'une part et le type de prise en charge proposé d'autre part ». Il est vraiment essentiel d'éviter au maximum les confusions ou malentendus et d'apporter ces précisions.

Il existe donc forcément un écart entre le nombre de situations signalées et celles qui nécessiteraient une prise en charge en hôpital de jour.

**Le Gouvernement a-t-il déjà étudié et évalué l'option de développer l'Hôpital de jour du CMPEA, soit par un agrandissement à Porrentruy, soit par la création de structures similaires dans les autres districts ?**

Il paraît aujourd'hui judicieux de repenser le fonctionnement de la Villa Blanche en concertation avec les autres partenaires (Service de l'enseignement, hôpital de jour, Fondation Pérène et tous les autres aides ou accompagnements proposés aux élèves). Le réaménagement complet de l'ancienne Haute Ecole pédagogique (HEP) pour accueillir la « nouvelle Villa Blanche » sera mis à profit à cette fin.

Delémont, le 11 décembre 2018

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme  
la chancelière d'Etat

  
Gladys Winkler Docourt